



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

26 janvier 2010

Législation, réglementation, nominations

Le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la direction générale de la cohésion sociale

Les textes de création de la direction générale de la cohésion sociale ont été publiés au **Journal officiel** du mardi 26 janvier (voir synthèses des 31 décembre 2009 et 18 et 22 janvier). Il s'agit du décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale et d'un arrêté du 25 janvier 2010 portant organisation de la direction générale de la cohésion sociale en services, en sous-directions et en bureaux. Nous noterons ci-dessous tout particulièrement l'**article 7** de l'arrêté du 25 janvier.

Le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes a pour mission d'engager, de promouvoir et de mettre en œuvre les politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est garant de la mise en œuvre de l'approche intégrée préconisée par les instances internationales et des mesures relevant de l'approche spécifique.

Il pilote et anime l'action interministérielle en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il assure, outre ses fonctions d'animation des équipes régionales et départementales chargées des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le suivi du plan d'action interministériel et l'animation du réseau des référents interministériels. Il est chargé d'une mission générale de veille, de repérage et de partage des bonnes pratiques et actions innovantes ainsi que du suivi des orientations sur le plan national.

Il contribue à l'analyse des inégalités entre les femmes et les hommes.

Il met en œuvre et évalue, en relation avec les services du ministère et les départements ministériels concernés, les mesures contribuant à l'accès effectif des femmes à leurs droits, à la mise en œuvre de la parité et de l'accès des femmes aux responsabilités dans

les champs politique et social, à la prévention et au traitement des situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion, à l'appréhension et au traitement des différentes formes de violences contre les femmes.

Il propose, met en œuvre et évalue, en relation avec les services du ministère et les départements ministériels concernés, les mesures contribuant à l'égalité entre les filles et les garçons dans le système scolaire et l'enseignement supérieur, au développement de la mixité des emplois, à l'égalité professionnelle dans le secteur privé et dans le secteur public, à l'égalité dans les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi qu'à l'articulation des temps professionnels et personnels. Il a en charge la promotion de l'accès des femmes aux responsabilités dans le secteur privé et dans le secteur public. Il favorise la contribution des femmes au développement économique, notamment par la création d'entreprise. Il contribue à la lutte contre les discriminations au travail.

*Le chef du **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** peut représenter le directeur général de la cohésion sociale dans les fonctions qu'il exerce en qualité de délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

*Le **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** assure le secrétariat des conseils et commissions suivants : Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; Conseil national d'agrément ; Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale ; Commission nationale contre les violences envers les femmes.*

Il prépare également les travaux du comité interministériel chargé des droits de la femme.

*Le **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** comprend : Le bureau de l'animation et de la veille ; Le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie personnelle et sociale ; Le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle.*

Un certain nombre de missions assurées jusqu'à présent par le SDFE dépendront maintenant d'autres services, bureaux et missions au sein de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) identifiés dans l'arrêté du 25 janvier. Nous reviendrons dans une prochaine synthèse sur l'organisation et les missions des trois bureaux du **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

[Retrouver le décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 sur Légifrance](#)

[Retrouver l'arrêté du 25 janvier 2010 sur Légifrance](#)

Assemblée nationale

Retraite complémentaire des conjoints et aides familiaux du secteur agricole

Le texte résultant des délibérations de l'Assemblée nationale à l'issue de la première séance du 21 janvier 2010 sur la retraite complémentaire des conjoints et aides familiaux du secteur agricole (proposition de loi, 1^{ère} lecture) a été mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Le vote sur l'ensemble de la proposition de loi aura lieu le mardi 26 janvier 2010.

[Retrouver le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Débat sur le port du voile intégral

La mission va rendre son rapport sur le port du voile intégral

Le rapport de la Mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national doit être rendu le mardi 26 janvier au président de l'Assemblée nationale. Selon les observateurs, la mission devrait préconiser une interdiction dans les services publics mais serait défavorable à une prohibition généralisée qui risquerait d'être inconstitutionnelle. Le port du voile intégral deviendrait également un obstacle à l'obtention de la nationalité française et à l'attribution et au renouvellement des cartes de séjour et de résident en France soulignent certains journaux. On note encore de très nombreux articles sur le sujet depuis le 22 janvier soulignant les divisions et l'embarras sur le dossier à l'image du **Monde** du 23 janvier qui titre : « La mission sur la burqa s'achève dans la confusion ». Le quotidien publie d'ailleurs des extraits de la proposition de résolution...

Signalons d'abord l'enquête de **L'Express** de la semaine dernière (21 janvier) sur les salafistes, dont « *l'influence s'étend en France* » croit savoir l'hebdomadaire. Et de décrire, sous le titre « Derrière le voile. Les obscurs de l'islam », « *une mouvance ultrarigoriste et minoritaire, de plus en plus surveillée* ». On notera également l'analyse de **Abdenour Bidar**, philosophe, qui se demande, dans les débats du **Monde** daté des 24 et 25 janvier, si « *au-delà des analyses sociologiques globales, le port du voile intégral n'est pas l'expression d'une rébellion de l'individualité contemporaine* ». Pour lui, la burqa est en tout cas le « *symptôme d'un malaise* »... A noter également la une et deux pages dans **Le Parisien** du 25 janvier. Le quotidien titre en effet à la une « Ma vie sous la burqa » et indique qu'une « *artiste parisienne de 40 ans a choisi de passer un mois couverte du voile intégral* ». « *Dans un livre à paraître la semaine prochaine* », annonce le journal, « *elle raconte cette expérience* ». « *Un récit choc, en plein débat sur la burqa* » selon **Le Parisien**. **L'Humanité** de son côté parle du « *rapport de toutes les controverses* » et estime que « *Jean-François Copé fait de la surenchère* ». **Le Figaro** lui aussi indique « *ce que préconisent les députés* » et redonne la parole aux « *juristes* » pour qui, selon le quotidien, « *la loi est plus adaptée que le règlement* ». Enfin **Le Figaro** affirme que « *le niqab n'est pas une pratique religieuse, mais une « affirmation radicale* » » et estime le nombre de salafistes en France à 12 000 contre 5 000 environ en 2004.

Egalité professionnelle

« La progression des femmes encouragée »

Sous le titre « La progression des femmes encouragée », le quotidien gratuit **20 Minutes** du 25 janvier indique, au sujet du vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur la représentation des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance (synthèse du 22 janvier), que « *les banques ne veulent pas être en reste dans ce domaine* » et que « *certaines, comme celles du groupe BPCE, se sont même fixé des objectifs* ». Et de citer **Dominique Languillat**, directrice de l'emploi : « *les femmes représentent actuellement 31 % de l'encadrement et nous souhaitons que ce taux passe à 35 % en 2010* ». Le quotidien gratuit indique également que « *chez Barclays aussi, la féminisation des équipes est une priorité. Depuis trois ans, le groupe a mis en place un système d'accompagnement sous forme de coaching pour les femmes cadres qui veulent évoluer* ». « *Parallèlement, chaque mois ont lieu des Listening Lunch, déjeuners mêlant des membres du comité exécutif et des salariées de différents métiers qui discutent de la place des femmes dans le groupe et de leurs difficultés au quotidien* » a indiqué **Gaétane Jacquin**, directrice du pôle emploi de Barclays, à **20 Minutes**.

La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs



Le numéro 1277 de janvier 2010 d'**INSEE Première**, publié par Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), est consacré à la création d'entreprise en 2009. Selon l'étude, « le régime de l'auto-entrepreneur est très largement représenté dans toutes les catégories de la création d'entreprise en 2009. La population des auto-entrepreneurs ne se différencie de l'ensemble des autres créateurs individuels que dans la nuance ». On notera en particulier que « les auto-entrepreneurs sont majoritairement des hommes (66 %), mais à peine plus que les autres créateurs d'entreprises individuelles (63 %). Ils sont également à peine plus âgés : ils ont en moyenne 39 ans, contre 38 ans pour les autres créateurs. Chez les hommes, les auto-entrepreneurs sont surreprésentés par rapport aux autres

créateurs, parmi les plus de 60 ans et les moins de 30 ans. Ils sont, en revanche, sous-représentés dans les classes d'âges intermédiaires (de 30 à 60 ans). Chez les femmes, les auto-entrepreneuses sont surreprésentées au-delà de 40 ans, et sous-représentées parmi les créatrices de 20 à 40 ans ».

[Retrouver le numéro sur le site de l'INSEE](#)

Parité

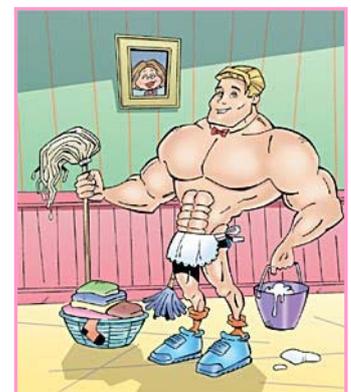
Le ménage une affaire d'homme ?



Olympe vient de mettre en ligne sur son blog « Olympe et le plafond de verre » une analyse de la représentation des femmes et des hommes dans la communication des services à la personne. Si elle relève des progrès dans les campagnes officielles de l'**Agence nationale des services à la personne**, qui prend soin maintenant « d'utiliser un langage non sexué » et « publie des brochures moins sexistes », **Olympe** rappelle la campagne de 2007 : « une » nounou, « une » aide ménagère, « un » expert...

Mais la féministe a surtout visité les sites des professionnels du secteur et, exemples à l'appui, elle constate que les stéréotypes perdurent... Pour conclure la bloggeuse réclame « une prochaine campagne officielle sur le thème « le ménage une affaire d'hommes » ». Elle demande également que l'Etat, « qui donne un agrément aux sociétés qui vendent des services à la personne, leur rappelle que le sexisme dans les recrutements est interdit ». (Illustrations tirées du blog « Sourires et soupirs de Jeffanne »).

[Retrouver l'article sur le blog d'Olympe](#)



Avortement

Un communiqué du MFPP

Le **Mouvement Français pour le Planning Familial** (MFPP) a diffusé le 25 janvier un communiqué de presse pour s'étonner qu'un rapport de l'**Inspection générale des affaires sociales** (IGAS) sur l'état des lieux de l'application de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ne soit toujours pas publié. Le **MFPP** rappelle qu'il a longuement reçu deux enquêtrices de l'IGAS « *et leur a fourni des données précises quantitatives et qualitatives sur la contraception et l'IVG au niveau national et départemental, en particulier sur les évolutions constatées* ». Plus d'un an après, le Planning Familial s'étonne que le rapport concernant cette enquête ne soit toujours pas publié, alors que, selon l'association, « *l'accès des femmes à l'avortement* » est « *de plus en plus fragilisé* ». Et le **MFPP** d'ajouter que « *la publication de l'enquête de la DRESS sur les conditions de pratiques des IVG concernant un échantillon restreint d'établissements pendant la période avril-juin 2007 ne saurait suffire* » (synthèse du 18 décembre 2009). En conclusion le Planning Familial demande « *l'accès aux données du rapport de l'IGAS de toute urgence afin que soit établi l'état des lieux concernant les CIVG, et que l'information au public, délivrée par les permanences téléphoniques soit adaptée* ».

« Trente-cinq ans après, le droit à l'interruption de grossesse en danger ? »

Sous le titre, « Un combat d'actualité du mouvement féministe », **L'Humanité** du 23 janvier a publié une tribune de **Caroline de Haas** (photo), animatrice d'**Osez le féminisme**, se demandant si « *trente-cinq ans après* », le droit à l'interruption de grossesse n'est pas en danger... Pour l'auteure de la tribune, les problèmes de réductions budgétaires, et les menaces qu'ils font peser sur le droit à l'avortement, mettent en lumière un autre problème : « *le tabou autour du droit à l'avortement n'est en réalité pas encore complètement tombé. Une majorité de Français sont certes aujourd'hui favorables au droit des femmes à disposer de leur corps. Mais le sujet reste peu abordé, met mal à l'aise, gêne. Car, au final, nous avons du mal à nous débarrasser de plusieurs millénaires d'histoire au cours desquelles le corps des femmes n'avait qu'une fonction, celle d'enfanter* ». Et de rappeler que « *le mouvement féministe continue donc à porter ce combat d'actualité* ». **Caroline de Haas** prend d'ores et déjà date pour la manifestation féministe qui sera organisée à l'occasion du 8 mars prochain. (Photo © Elle)



[Lire la tribune sur le site de L'Humanité](#)

Culture, communication

Les hebdomadaires féminins résistent à la crise

Selon **Le Monde** daté des 24 et 25 janvier, « *les hebdomadaires féminins résistent bien à la crise et attirent de plus en plus de publicités* ». Le quotidien rappelle que « *plusieurs titres sont apparus ces derniers mois* » mais que « *ce succès menace les mensuels* » féminins (voir synthèses des 2 septembre, 20 octobre et 31 décembre 2009).

Justice

Une « victoire sur la lesbophobie » selon la CLF

La **Coordination lesbienne en France (CLF)** a diffusé un communiqué daté du 24 janvier pour se féliciter d'une « victoire sur la lesbophobie » dans l'affaire d'Épinay-sous-Sénart (synthèses du 12 août et du 28 septembre 2009). En effet, les trois mineurs impliqués dans l'agression de deux jeunes femmes, ont été reconnus coupables d'injures et d'agression physique « en raison de l'orientation sexuelle ». Pour la **CLF**, « cette décision ouvre la voie à d'autres lesbiennes confrontées à des situations analogues ». Mais l'association souligne que, pour elle, « la répression n'est pas la solution ». C'est pour cela que la **CLF** a par exemple demandé « la mise en place d'actions pédagogiques pour les agresseurs ». Et d'expliquer : « face à des jeunes qui estiment légitime de donner des leçons aux femmes, reprenant les préjugés sexistes et lesbophobes de la société, les mesures préconisées se révèlent souvent inopérantes. Aussi a-t-il semblé nécessaire à la **CLF** de proposer d'autres alternatives en engageant un travail de réflexion avec **Contact IDF**, une association de parents d'enfants gays et lesbiens. De cette rencontre est née une proposition pédagogique qui, soumise au juge pour enfants, a été validée et sera appliquée aux trois mineurs ».



Manifestations

Une conférence de presse de Shoukria Haïdar en soutien aux femmes d'Afghanistan

Shoukria Haïdar, Présidente de « Negar - Soutien aux femmes d'Afghanistan », association créée en 1996 pour lutter contre le pouvoir taliban et pour la condition des femmes et des jeunes filles, tiendra une conférence de presse le mercredi 27 janvier à 14 heures à l'Assemblée nationale à l'invitation de **Françoise Hostalier**, députée du Nord. Cette conférence de presse aura lieu à la veille de la Conférence internationale sur l'Afghanistan de Londres. **Shoukria Haïdar** présentera lors de cette conférence de presse le texte d'une résolution portée par une manifestation qui s'est déroulée le 25 janvier à Kaboul contre le plan de « réconciliation » proposé par **Hamid Karzaï**, le président afghan. Elle rappellera que les femmes « seront les premières à faire les frais de cette « réconciliation » qui ramènerait au pouvoir les pires des intégristes ». **Shoukria Haïdar** expliquera le contenu de la résolution, évoquera la situation politique de l'Afghanistan, ainsi que celle des femmes et des enfants, et appellera à une prise de conscience de la communauté internationale contre ce plan. (Photo © Emmanuelle Barbaras).



<http://www.negar-afghanwomen.org/>

Concilier famille et travail : comment les entreprises aident-elles leurs salariés ?

Le département communication de la **Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)** organise une « Conversation autour de la famille » sur le thème « Concilier famille et travail : comment les entreprises aident-elles leurs salariés ? » le **mercredi 27 janvier** à 19 heures à l'**Espaces Cap 15** (3, quai de Grenelle - 75015 Paris). Le débat, animé par **Olivier de Lagarde**, journaliste à France Info, réunira en particulier **Jérôme Ballarin**, président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise, et **Emmanuelle Lièvre**, directrice de la diversité et de la santé au travail chez L'Oréal France.

« Comprendre les inégalités », une journée de formation de l'Observatoire des inégalités

« *Quel diagnostic porter sur l'état des inégalités et des discriminations en France ? Comment s'articulent les différentes problématiques ? Quelles réponses y apporter ?* ». Pour répondre à ces questions, le département formation de l'**Observatoire des inégalités** propose un module « Comprendre les inégalités » **le mardi 23 mars** à Tours.

[Retrouver le programme complet sur le site de l'Observatoire des inégalités](#)

Appel à communication

La dimension relationnelle des métiers de service : Cache-sexe ou révélateur du genre ?

Le laboratoire de sociologie de l'Institut de sciences sociales et le centre en études genre (Laboratoire interuniversitaire en études genre - LIEGE) de l'Université de Lausanne, en partenariat avec le GDRE MAGE (Marché du travail & genre) organise un colloque international sur le thème « La dimension relationnelle des métiers de service : Cache-sexe ou révélateur du genre ? ». Le colloque se tiendra à l'Université de Lausanne les 2 et 3 septembre 2010 et l'appel à communication sera clôturé le **lundi 15 mars** prochain.

[Retrouver l'appel à communication sur le site du RING](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de bureau de l'animation et de la veille
sdfe-com@sante.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>